* Aborder l’école avec efficacité ( Intervention Liliane Chalon lors d’une formation Enfance Majuscule)

Pour quiconque n'appartient pas à la grande famille de l'école, celle-ci apparaît comme un univers fermé, hostile voire incompréhensible.

La complexité de l'institution, les règles qui régissent toute intervention extérieure, les nombreux sigles et parfois un manque de lisibilité sur ce qu'on y fait, forment sans doute l'essentiel des causes de ces incompréhensions. C’est souvent ce dont se plaignent les parents d’élèves et parfois à juste titre.

Pour avoir travaillé, avec tous les niveaux de l'institution scolaire, de la maternelle à l'université. Je peux confirmer ce manque de lisibilité. Et il n'est pas rare que d'un degré à l'autre on ne sache pas s'y repérer vraiment. Un professeur de lycée peut être totalement étranger au fonctionnement d'une école maternelle et vice versa. Et, pour l'avoir vécu lorsque j'étais détachée à la MILDT, (mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie), il est très difficile de dire quelque chose sur l'institution lorsqu'on ne lui appartient pas ou plus.

J'ai eu dans ma fonction à valider ou à refuser l'intervention de certaines associations. Telle association développant des actions lecture dans une maternelle n’avait pas d'agrément, pas de projet clair, écrit, définissant quels enfants seraient concernés, les modalités, les objectifs. Lorsque, à ma demande, la directrice a réclamé à l'association toutes ces précisions, elle n'a plus eu aucun signe de l'association.

Une autre fois, dans un compte rendu de conseil d'école élémentaire, intriguée, par une association qui voulait faire de la prévention à internet, en alerte, j'ai consulté des collègues qui avaient travaillé avec la MIVILUDES (prévention des sectes), des choses semblaient bizarres et je l'ai dit à l'équipe. Je me suis fait piéger au téléphone par un parent qui ne comprenait pas mon refus.

Peu de temps après, j'ai reçu un courrier comminatoire, exigeant des excuses écrites, la mise en place du programme dans un délai de deux semaines, sous peine d'être traînée devant les tribunaux, attitude fort pratiquée par les mouvements sectaires. Bien sûr, je n'ai cédé en rien et d'ailleurs le conseil d'école par lui-même avait choisi de subventionner une autre action.

Il faut savoir que tout le monde veut entrer dans l'école, public captif qui ne choisit pas, encore malléable, que l’on peut influencer. On sait que les publicistes ciblent les enfants pour faire acheter les parents. Des associations de toute nature, des industries, Nestlé, les industries du blé, les industries vitivinicoles. Bien évidemment elles n’annoncent pas qu’elles veulent trouver de nouveaux acheteurs ou fidéliser leur public, non, elles veulent toutes faire de la prévention, convaincre des bienfaits du blé, du lait, d’une bonne utilisation du vin. Elles proposent des gadgets pour convaincre, des outils pédagogiques même et parfois ils ne sont pas de mauvaise qualité.

Chacun a des prétentions à dire, à vouloir prévenir de dangers, mais la question à se poser est avec quelle légitimité et pour répondre à quels besoins des élèves.

Le seul motif valable de mon point de vue est d’être complémentaire de l’école quand celle-ci ne peut faire seule, parce qu’elle n’a pas toutes les compétences requises et que c’est un plus pour les élèves.

Quelles sont les compétences que les comités Enfance Majuscule peuvent apporter ?

Attention ce n’est pas la qualité de médecin, d’assistante sociale, de parent d’enfant qui a subi… qui donne des compétences pour intervenir auprès des enfants, d’ailleurs, peut-être est-il plus efficace d’ intervenir auprès des adultes, qu’ils soient enseignants, personnels médicaux ou sociaux et même parents d’élèves, en mettant à leur service expérience, documentation, compétences. De toute manière, il faut se former, travailler collectivement sur les interventions, accepter le cadre que propose l’école. Ce sont les maîtres qui connaissent leur classe, qui savent ce qu’ils ont déjà fait avant l’intervention et qui pourront poursuivre ensuite.

Pour être efficace d’abord il faut connaître l’école, son fonctionnement, son jargon et trouver des modalités efficaces.

L’organisation administrative

Au ministère, la DGESCO : direction des enseignements scolaires, un DGESCO avec des conseillers techniques, médecin, AS et infirmière ; un bureau, le bureau B4, chargé de toutes les questions liées à la santé et à la prévention. C’est là que sont rédigés les textes qui concernent l’éducation à la santé, à la sexualité…grâce à des groupes de travail qui associent des partenaires sur des points théoriques et des personnels de divers degrés de la hiérarchie.

30 académies

A la tête de l’académie un Recteur qui est entouré de conseillers. Pour les domaines qui nous concernent : un AS, un médecin et un infirmier. Souvent les trois sont des femmes.

L’académie est divisée en départements disposant chacun d’une inspection académique pilotée par un IADSDEN qui lui aussi dispose de conseillers dans les mêmes domaines.

Le département est découpé en circonscriptions qui ne recouvrent pas le même territoire que les circonscriptions électorales. A leur tête, un IEN qui coordonne le travail des écoles maternelles et élémentaires de son territoire.

A la tête de chaque école, un directeur, entièrement ou partiellement déchargé des tâches pédagogiques.

*Le rattachement des personnels sociaux et de santé, varie selon les départements et les académies.*

L’organisation pédagogique

Une école maternelle, aujourd’hui on va dire préélémentaire, accueille les enfants de 3 à 6 ans, en PS, MS et GS. Partout l’accueil à deux ans disparaît. C’est le cycle 1, celui des apprentissages premiers.

Une école élémentaire qui comporte cinq années : CP, CE1 qui forment le cycle II celui des apprentissages fondamentaux et le CE2, CM1 et CM2, le cycle III, celui des approfondissements.

L’école maternelle et l’école élémentaire, forment l’école primaire par opposition à l’école secondaire, le collège.

Quatre années de collège, de la 6è à la 3è qui s’achèvent par un brevet des collèges.

Ensuite s’ouvrent plusieurs voies, une courte avec les CAP et BEP. Le BEP peut être suivi par un bac pro, qui normalement ne donne pas accès à l’enseignement supérieur. Le lycée, qu’il soit général ou technologique s’achève par un baccalauréat.

*En école élémentaire, pour toute intervention rémunérée il faut un agrément, si elles se renouvellent un projet doit être communiqué à l’IEN pour accord. Pour plusieurs interventions non rémunérées demander l’accord du directeur. Le mieux est toujours d’avoir l’accord du directeur et un projet écrit. En collège, les interventions doivent trouver leur place dans le cadre du CESC (comité d’éducation à la santé et à la citoyenneté), qui réfléchit les questions liées à la sécurité, à la solidarité et à la prévention.*

Connaître les programmes

Toute intervention doit trouver sa place et sa justification dans le Socle commun de connaissances et de compétences qui couvre l’école primaire et le collège. Le socle est complémentaire des programmes changent souvent, il est important de vérifier.

Ce socle commun comporte 7 piliers, ce sont les deux derniers essentiellement qui vous concernent

6. ACQUISITION DES COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES

 Règles de vie collective, pour la vie en société.

Symboles de la République.

Parcours civique: règles, droits, responsabilité individuelle.

 7. ACCESSION A L'AUTONOMIE ET ACQUISITION DE L'ESPRIT D'INITIATIVE

Essentiel: Transposition de la vie d'écolier.

 Permet de savoir juger, se prendre en main, et d'avoir un esprit d'initiative, de concevoir des projets.

Tous les élèves doivent aussi connaître les  droits de l’enfant CIDE (Convention Internationale des Droits de l’Enfant)

Conditions d’efficacité d’une action de prévention

(C’est le résultat d’enquêtes et d’analyse de programmes mis en place)

* Ne pas se limiter à un strict apport d’information
* Construire sur une durée suffisamment longue
* Mettre en place une participation active et interactive des élèves
* Etablir des liens avec les programmes et mettre en réseau des apprentissages
* Aller vers une approche globale de la santé et un développement des compétences psycho sociales
* S’appuyer sur des partenaires quand c’est nécessaire
* Prendre en compte l’environnement physique et social de l’établissement

Une charte éthique

Elle est définie dans les conditions d’attribution de l’agrément donné aux associations.

* respecter les principes de l'enseignement public
* être en complémentarité avec les programmes d'enseignement ;
* respecter les principes de laïcité et de non-discrimination.

On peut compléter par des éléments concernant les modalités d’intervention, par exemple, une exigence d’interactivité.

Quelles modalités et quels supports

Le débat interactif

Un point de départ : le 119, qu’est- ce que c’est ?

Un vécu de classe ou d’école qui aura été présenté par les enseignants. (Situation qu’ils ne se sentent pas à même d’aborder ou de développer : attention les réponses ne peuvent être type café du commerce : mon opinion c’est…)

Le support d’un album

*Non je ne veux pas !* ou comment parler des abus sexuels publié par le CRDP d’Alsace.

*L’ogre de Silensonge* chez Gautier Languereau

Plusieurs albums de Catherine Dolto : *Respecte mon corps, ça fait mal la violence, Dire non*

*Il faut savoir dire non* de Malika Doray

*J’ai peur du Monsieur,* Virginie Dument, Actes sud

*Petit cube chez les tout ronds,* Christian Merveille et Josse Goffin, Mijade

*Le petit livre pour dire Non à l’intolérance , au racisme,* florence Duteil, Henri Fellner, Bayard poche/Astrapi

La collection des Lili

….la liste est à constituer

Le support d’un film

Adapté à l’âge des élèves.

Il faut être prudent et être capable de prendre en charge un suivi en cas de révélation.

A qui et comment demander las autorisations pour intervenir ?

Avant même de proposer une intervention à un établissement, se faire connaître, au directeur, au principal, à l’IEN, présenter l’association, ses objectifs, ses productions et dire ce que sont les compétences particulières du comité représenté. Il est ainsi possible d’intervenir dans une animation pédagogique pour les enseignants ou une réunion de parents d’élèves

Se faire connaître auprès des autorités académiques pour demander un agrément.